

## Constat de conformité locative par commissaire de justice

La multiplication des réglementations locatives est devenue anxiogène. Comment savoir si on est dans les clous ? Pour répondre à ces préoccupations, les huissiers proposent un service de validation payant, mais rassurant.

Le constat « Legalpreuve de conformité locative » est un nouvel outil, élaboré et normé par la Chambre nationale des commissaires de justice. Il certifie que toutes les conditions de mise en location sont bien respectées.

Télécharger l'article du Figaro / Le particulier

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)